



PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 14 juin 2007

Le jeudi 14 juin 2007, à 20 h 30, le conseil municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 8 juin 2007 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 8 juin 2007.

Etaient présents : Edith CEGLARZ, Maire, Pascal BEAU, Christine MALGLAIVE, François SAUVAGE Adjoints, Jean Pierre LEONARDI, Joëlle JEANDEL KLEIN, Didier LEONARDI, Hervé TATON, Jacques MILLEY, **Conseillers Municipaux**,
Absent excusé : Jean Luc ERB **Absents non excusés** : Anne SCHARFF, Fabrice DELEYS, Claude MAROT
Procuration de Laurent KOBLER à François SAUVAGE
Présents : 9 **Votants** : 10

Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Madame Christine MALGLAIVE comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal du 31 mai 2007
- 2 Compte rendu des décisions
- 3 Travaux de mise en sécurité de la RD 907 – 2^{ème} tranche – Signature du marché
- 4 Création d'une aire de jeux et d'un skate park - Demande de subventions

1 Approbation du procès-verbal du 31 mai 2007

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2007 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises en vertu des délibérations du 25 juillet et 25 octobre 2001 et de l'article L.2122-22 du code des collectivités territoriales :

Décision 2007-08 : non usage du droit de préemption concernant un bien 37 rue Saint Amand

Décision 2007-09 : convention avec le Syndicat Intercommunal de la Piscine Frouard Liverdun Pompey pour utiliser la piscine pendant le Centre de Loisirs de juillet et août (les mardis 10 et 24 juillet, le jeudi 19 juillet et le vendredi 3 août 2007).

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire.

(Rapporteur : Madame le Maire)

Un appel d'offres a été lancé pour la deuxième tranche de travaux pour l'aménagement de sécurité de la RD 907. Les travaux consistent à la création d'un cheminement piéton qui permettra du stationnement, des espaces paysagers dans la continuité du projet global d'aménagement de la traversée de Saizerais, par la Route Départementale 907.

Les travaux sont répartis sur quatre zones :

- section 1 : Rue du Muguet – Rue des Lilas
- section 2 : Rue des Lilas – Mairie
- section 3 : Mairie – Chemin communal
- section 4 : carrefour Allée de la Treille (Zone Artisanale/Les Vignes)

Les offres ont été ouvertes par la Commission d'appel d'offres le mercredi 6 juin 2007. La commission a proposé de retenir l'entreprise COLAS, moins disante sous réserve de vérification des offres.

La SODEREF, Maître d'œuvre a transmis le rapport d'analyse des offres des trois entreprises qui ont répondu. L'entreprise COLAS est la moins disante et est inférieure de 7,1 % par rapport à l'estimation.

Il est à noter que l'entreprise COLAS a été titulaire du marché pour la première tranche des travaux.

Le montant des travaux s'élève à 345.811,45 euro TTC, une grosse partie est à la charge de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey dans le cadre de la compétence voirie.

Hervé TATON demande si le carrefour Route Nationale / Rue de Liverdun est compris dans le marché.
François SAUVAGE répond que c'est une route départementale et que les travaux sont donc de la compétence du Conseil Général.
Hervé TATON précise que pour lui le carrefour a été mal pensé parce que les camions qui viennent de Liverdun pour aller en direction de Rosières en Haye sont obligés de traverser le terre plein. De plus, le nouveau carrefour rend inaccessible le chemin communal pour les exploitants avec les engins agricoles.
Pascal BEAU répond que le Conseil Général est venu présenter le projet sur un plan, il était prévu de faire une bordure franchissable pour accéder au chemin communal.
Madame le Maire répond qu'elle va faire un courrier du Conseil Général pour signaler les disfonctionnement.
Hervé TATON demande s'il est prévu de faire des travaux rue du Muguet.
François SAUVAGE répond qu'il est prévu cette année d'élargir la route et de faire des trottoirs et des travaux de raccordement au réseau d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché public avec l'entreprise COLAS, ZI Allée des Tilleul- BP 26 – 54181 HEILLECOURT CEDEX, pour un montant de 345.811,45 euro TTC,
- AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché et tout document relatif à ce dossier,
- PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal de l'exercice 2007.

4 Création d'une aire de jeux et d'un skate park - Demande de subventions

(Rapporteur : Madame le Maire)

Un terrain de basket et un terrain de football ont été aménagés vers la Salle Multi activités permettant à la jeunesse du village de se retrouver, en toute sécurité, car ils sont éloignés de l'axe de circulation principal, tout en étant proches des lotissements et non loin des quartiers anciens du village.

Ces différents espaces servent également aux enseignants des écoles pour y pratiquer les activités nécessaires au développement des enfants.

Des voies d'accès et des cheminements piétonniers ont été aménagés, ainsi que les alentours de la Salle, par les adolescents depuis trois années maintenant, pour y permettre un cheminement piéton sécurité et convivial.

L'objectif aujourd'hui est d'y créer une aire de jeux pour les enfants en bas âge, qui permettra notamment aux assistantes maternelles de s'y retrouver, et, non loin de là, une aire de jeux type « skate park », réservée à la pratique de planches à roulettes « skate », patins à roulettes « roller », trottinettes... pour les plus âgés.

Les travaux sont estimés à 34.870 euro HT.

Joëlle JEANDEL KLEIN demande quel type de jeux pour les enfants vont être mis et à quel endroit.

Madame le Maire répond qu'ils vont être mis derrière la salle multi activités, vers les chemins que les jeunes ont fait dans le cadre des chantiers jeunes. Il est prévu de mettre deux jeux sur ressort pour un enfant, un jeu sur ressort pour deux enfants et une grosse structure. Une consultation a été lancée. Les jeux seront achetés en fonction des tarifs proposés et du montant inscrit au budget 2007.

Joëlle JEANDEL KLEIN demande quelle est la surface du skate park et où il va être installé.

François SAUVAGE répond que la surface du skate park fera environ 190 m² et sera installé vers la salle multi activités, à côté du terrain de basket.

François SAUVAGE précise que l'installation des jeux et du skate park devrait se faire pour la rentrée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE la création d'une aire de jeux et d'un skate park,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire et à tout autre organisme susceptible de subventionner cette opération,

PRECISE que les crédits nécessaires son prévus au budget de l'exercice 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21 h 15.

La présidente de séance
Edith CEGLARZ

La secrétaire de séance
Christine MALGLAIVE